Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260306-D_02_06032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LANFAINS / ST BRANDAN DE L'ETANG DU PAS

SEANCE DU 06 MARS 2026

Nombres de membres
Afférents au comité : 6
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 06 mars à 19H30, les Membres du Syndicat Intercommunal de l'Etang du Pas, dûment convoqués se sont réunis à la salle des Pillotous à Lanfains, sous la présidence de Monsieur Gérard MEROT.

PRESENTS : M. Gérard MEROT, Mme Valérie DANIELOU, M. Stéphane LAURIOUX, M. Jean-Pierre VARNIER ; Mr Romuald TANGUY

ABSENT EXCUSÉ : Mr Patrick JAGOREL

EGALEMENT PRESENTS : M. Christian JOLLY, Maire de la Commune de Saint Brandan (invité) ; Mme Murielle RICHARD, secrétaire générale de mairie de Lanfains

SECRETAIRE : Mme Valérie DANIÉLOU

Convocation du 18 février 2026

02-06032026 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Suite au vote du Compte Financier unique 2025 et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, M. le Président indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Considérant que le CFU 2025 présente un résultat de fonctionnement disponible pour affectation de 5 369.11 € ;
Considérant que la section d'investissement présente un excédent d'investissement de 1590.84 €, sans reste à réaliser.
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 en report :

- ***5 369.11 €** au compte R002 « excédents de fonctionnement reporté ».*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard MEROT